

Égalité Fraternité

TRACFIN

* ERMES

Télédéclarez en ligne !

ERMES est un dispositif de déclaration dématérialisé par Internet. Il permet aux professionnels assujettis de s'inscrire et de saisir les formulaires de déclaration de soupçon et les envoyer à Tracfin via une interface conviviale, performante et ergonomique. ERMES permet également d'échanger des fichiers avec Tracfin, notamment de répondre aux demandes de droits de communication. **Ce système bénéficie d'un haut niveau de sécurité assurant la confidentialité des données envoyées.**

COMMENT ACCEDER A ERMES ?

Depuis le site internet de Tracfin : www.economie.gouv.fr/tracfin

L'application ERMES est accessible sur la page « Accueil » du site internet, onglet «Déclarer».

CELLULE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME						
Accueil	Missions Circuits financie	rs clandestins Dèclara	nts Déclarer Pu	ublications In	ternational	FAQ
Actualités						
Signature des lignes directrices LCB/FT des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire - 26/09/2018 TRACFIN et le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) ont signi le 25 septembre, pour la première rois, les lignes directrices contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) des professione d'administrateur judiciaire et des mandataire judiciaires (CNAJMJ) ont signi De Comment de synthèse - lignes directrices des professions d'AJMJ - application/pdf - 571.78 Ko- 26/09/2018						tament placé sous it des Comples tent d'une les cércults tent d'angent et le vrice est changé de déclarations de assujettis sont ración n'est pas remations
Dernière publication de la companya	Lication tre d'information aux professionnella Tractin n°16 : L <u>a lume consta la</u> anchiment at la financonsent du rorisme dans le secteur de l'Arr est ligne	Publication des prem directrices LAB/FT de d'huissier de justice - TRACFIN et la Chambre Nati- Justice (CNHJ) publier pour directrices conjointes anti-bla du terrorisme (LABIFT) de la justice	ières lignes la profession 18/09/2018 anale des Huissiers de la première foie les lignes achiment et mancemant profession c'huissier de	Dorganigram 382.03 Ko - 0 Plaquette de application/po	me de Tracfin - : 09/05/2018 e présentation d dr - 949.1 Ko - 14	spplication/pdf - e Tracfin - ud5/2018

En accès direct : https://tracfin.finances.gouv.fr

Tracfin fram	ement du renseignement et action contre l ciers clandestins	les circuits
Bienvenue sur Ermes, Info té	le site de téléprocédure de Trac mations sur la léprocédure Connaître Tracfin: visitez n	fin Demande d'inscription
Vous êtes inscrit au service Au	thentification simple	Authentification forte
Login Not de passe Valie	ler Mot de passe oublié	Accès au service via certificat
	→ <u>Besoir</u>	i d'aide ?

COMMENT S'INSCRIRE ?

Si vous télédéclarez pour la 1^{ère} fois, vous devez vous inscrire. Cliquez sur « Demande d'inscription ».

Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cocher la case « J'ai lu et pris connaissance des conditions d'utilisation du service », puis cliquer sur le bouton « Continuez vers le formulaire d'inscription ».

Seront requises les informations concernant :

- » les coordonnées de l'organisme pour lequel l'utilisateur est habilité à déclarer ;
- » les coordonnées de l'utilisateur, le choix d'un rôle (déclarant ou correspondant, voir ci-contre) ;
- » la possibilité de charger des éléments d'identification et le choix d'un mode d'authentification.

Si vous êtes responsable LAB/FT de votre entité, vous pouvez désigner un ou plusieurs déclarants ou correspondants lors de votre inscription.

Un formulaire de désignation est à votre disposition sur le site Internet de Tracfin : www.economie.gouv.fr > Déclarer

« DÉCLARANT » ET « CORRESPONDANT »

Les professionnels concernés par la lutte anti-blanchiment (notaires, expertscomptables, commissaires aux comptes, agents immobiliers...) doivent désigner nominativement auprès de Tracfin les personnes chargées d'assurer les fonctions de « déclarant » et, le cas échéant, de « correspondant » :

 le déclarant est seul chargé de la transmission des déclarations auprès de Tracfin ;

 – un correspondant peut être désigné, afin de traiter toute demande de communication de pièces ou documents de Tracfin. »

			i de votre organisme	Coordonnée		
			° identification Tracfin (si connu)	•		Profession *
SII			néro d'identifiant professionnel *	× Nur		Libellé de votre organisme *
				Complément N° voie		Nº vole
		Complément		Voie*	•	Type de voie
-	FRANCE	Pays *		Ville *		Code Postal *
				Email		Fax
						Téléphone
			oordonnées	Vos c		
				Prénom *		Nom *
				Fax		Táláphona *

Attention, les champs marqués d'une étoile orange * sont obligatoires.

Pour que Tracfin puisse valider votre inscription, il conviendra de joindre à votre inscription le Kbis permettant d'établir votre situation professionnelle.

L'AUTHENTIFICATION

Il existe deux sortes d'authentification : simple et forte. L'authentification forte est privilégiée par les déclarants dont le volume déclaratif est significatif. Généralement, l'authentification simple, par l'identifiant et le mot de passe, est retenue par les déclarants occasionnels.

Identification simple : la case « Identifiant et mot de passe » est cochée.

L'identifiant doit obligatoirement comporter au moins 8 caractères, dont au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule.

Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont au moins 1 lettre minuscule, 1 lettre majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

Identification forte : la case «Authentification forte » est cochée.

Après le chargement du certificat d'authentification, saisir le code de vérification et cliquer sur « Passer à l'étape finale ». Un écran récapitulant l'ensemble des éléments saisis apparaît. Cliquer alors sur « Valider ma demande d'inscription ».

LES FONCTIONNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE L'AUTHENTIFICATION FORTE

- » Synthèse de l'activité déclarative
- » Brouillons multiples de déclarations de soupçon
- » Workflow de validation
 entre les correspondants et les
 déclarants d'une même structure
- » Envoi par lot des déclarations

 Authentification

 Choix d'un mode d'authentification (pour les différences entre les deux modes, plus d'informations ici)

 Identifiant et mot de passe (ne nécessite aucun pré-requis)

 Authentification forte (nécessite un certificat)

 Code de vérification

 Veuillez saisir le code suivant:

 Cénérer une autre image

 Etape précédente

Votre inscription est **terminée**. Attention, le numéro de télédéclarant qui s'affiche servira à signer électroniquement chaque déclaration envoyée à Tracfin. Celui-ci est strictement **personnel et confidentiel,** il ne doit jamais être diffusé.

Votre inscription ne sera effective qu'après validation de celle-ci par Tracfin. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé à l'adresse stipulée dans le formulaire d'inscription.

Le délai de désactivation d'un compte inutilisé est fixé à 2 ans. L'utilisateur est informé de la désactivation prochaine de son compte, par mail, 180 jours puis 90 jours avant la fermeture. Pour réinitialiser ce délai, il suffit de se connecter au compte

COMMENT SAISIR UNE DECLARATION DE SOUPÇON ?

Attention, le numéro de déclarant devra imperativement être renseigné en fin de saisie de la déclaration de soupçon.



Numéro d'identifiant professionnel	1234567890		
Adresse	2 Bis Boulevard du trone		
	75002 paris FRANCE		
Téléphone		Fax	
	Modifier ces données d	ans mon espace personnel	

		à propos de l'envoi			
	Date de la déclaration *	Uotre référence	e interne *		
Etape 2	Déclaration	n au titre du chiffre 1 de l'article L561-15	du CMF		
Vous devez ensuite	Transmission de document(s) com	plémentaire à une déclaration antérieu	re		
remplir le cadre « À propos de l'envoi ».	Vous ne souhaitez pas recevoir d'accusé de réception				
	Personne habilitée à être contactée pour information sur ce dossier (si différente du déclarant)				
	pièces jointes				
	♥ Vous souhaitez joindre des pièces Pièce jointe 1 +	à cette déclaration			
	Type de document *	Libellé *	Date *	×	
	Contrat				
	Parcourir				

Etape suivante

Pour joindre un document, cliquer sur la case « Vous souhaitez joindre des pièces sur ce dossier », puis indiquer un type de document, un libellé, une date et charger le fichier à l'aide du bouton « Parcourir ». Pour ajouter une deuxième pièce jointe, cliquer sur +. Une fois les pièces intégrées, cliquer sur « étape suivante ».

L'ajout de pièces jointes appuyant l'analyse des faits est indispensable. La liste de pièces jointes utiles (CNI, KBIS, statuts, documents bancaires, comptables, notariés, etc.) n'est pas exhaustive.

» la taille maximum d'une pièce jointe est de 20 Mo

» 10 pièces jointes maximum

En cas de dépassement du nombre de pièces jointes, n'envoyez que les pièces indispensables. Tracfin se chargera de vous demander des compléments le cas échéant.

Etape 3

Les formulaires « Rédaction de la déclaration » et « Informations sur les personnes physiques et morales » sont également obligatoires.

L'exposé des faits est le cœur de la déclaration. Il doit contenir une présentation des personnes visées, des éléments de contexte, une description précise des faits et la caractérisation du soupçon.

Il est recommandé de remplir cette partie le plus précisément possible.

Étape 4 Enregistrement, impression, signature avec le p° de télédéclarant et	Ipformations sur le defarant et l'envoi temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min. Image: Comparison sur les personnes temps estimé : 5 min.
envoi à Tracfin.	Etape 4
	La salsie de votre déclaration est maintenant terminée. Yous pouvez cliquer sur les numéros d'étapes (1,2,3) pour les vérifier ou les modifier avant validation.
La navigation entre les différentes étapes est autorisée. Il suffit de cliquer sur les numéros d'étapes.	Enregistrer le broutillon Exporter au format XML Imprimer au format PDF Attention : après validation de l'envoi, vous n'aurez plus accès aux données de la déclaration. Envoi de la déclaration
Votre saisie peut être enregistrée quand vous le souhaitez.	Pour valider votre déclaration, veuillez saistr votre numéro de télédéclarant * Numéro de télédéclarant
Les brouillons sont	
conservés 6 mois	
dans l'application.	

Si vous souhaitez conserver une copie de votre déclaration, vous pouvez l'exporter au format PDF ou au format XML.

BESOIN D'AIDE ?

- J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE Vous avez la possibilité de demander un nouveau mot de passe depuis la page de connexion
- **J'AI PERDU MON N° DE TÉLÉDÉCLARANT OU JE RENCONTRE UN PROBLÈME DÉCLARATIF** Contactez Tracfin via l'adresse : ermes.tracfin@finances.gouv.fr
- J'AI UN PROBLÈME TECHNIQUE

Contactez le SUPPORT TECHNIQUE au 04.76.41.77.51

Le service support étant extérnalisé, les demandes sont prises en charge par des personnes ne faisant pas partie du Service Tracfin et à ce titre, non habilités à connaître des faits et des éléments communiqués au Service. Aucun élément opérationnel lié au soupçon ou aux opérations ne doit être communiqué au support technique.

ERMES

Télédéclarez en ligne !



10 rue Auguste Blanqui 93 186 Montreuil Cedex téléphone 01 57 53 27 00 crf.france@finances.gouv.fr



www.economie.gouv.fr/tracfin